



Irrégularité d'un contrat

Par **loums**, le **28/01/2014** à **10:13**

Bonjour,

Suite à un démarchage commercial et persuadé que nous allions y gagner financièrement, mon concubin (avec qui je vis en union libre) a souscrit un contrat de gaz auprès d'Eni.

Sur le contrat que mon ami a signé, je suis nommée "titulaire" et lui "co-titulaire".

Or je n'ai jamais rien signé puisque j'étais au travail ce jour là.

De plus, Eni a procédé, en mon nom, à la résiliation de mon précédent contrat de gaz chez # Fournisseur en énergie # dont j'étais la seule titulaire sur la simple signature de mon ami.

Grâce aux renseignements recueillis sur le dernier échéancier d'# Fournisseur en énergie # que mon ami leur a fourni, ils ont procédé aux prélèvements mensuels sur mon compte bancaire sans que je n'ai jamais signé d'autorisation de prélèvement ni transmis de RIB.

Je trouve que ces pratiques sont quand même douteuses !

Cela fait 6 mois que notre contrat est ouvert et je suis sur le point de leur faire un courrier pour le résilier, à bout de patience suite à une multitude de coquilles de leur part.

Leur Offre de bienvenue était la gratuité des frais d'abonnement des 6 premiers mois, sous réserve que nous soyons toujours sous contrat à la date anniversaire.

Je pensais leur demander ce geste commercial même si nous partons, ai-je moyen de faire un peu pression avec l'irrégularité du contrat ? dans la mesure où je n'ai jamais rien dénoncé pendant ces 6 mois ?

Merci beaucoup par avance

Par **moisse**, le **28/01/2014** à **12:03**

Bonjour,

Si vous n'êtes pas fâché avec votre compagnon, cela ne saurait tarder lorsqu'il aura les forces de l'ordre à ses basques pour avoir imité votre signature.

Par **loums**, le **28/01/2014** à **12:09**

Bonjour,

juste une petite précision suite à votre commentaire, mon compagnon n'a pas imité ma signature sur le contrat. Etant nommé co-titulaire, il a signé uniquement sa partie et la mienne est restée vierge de toute signature.

Par **Lag0**, le **28/01/2014** à **13:30**

Bonjour,

Effectivement, le contrat n'a pas été rempli dans les règles et surtout, c'est votre banque qu'il faut féliciter pour avoir laissé faire des prélèvements sans autorisation (c'est elle la fautive à ce niveau, pas le fournisseur de gaz).

Mais le problème, c'est que vous vous êtes accommodé de la situation durant 6 mois et que, vous le dites vous même, ce n'est pas pour cela que vous voulez résilier aujourd'hui mais pour des "coquilles" (terme qui me semble d'ailleurs inapproprié).

Un juge, s'il est saisi, pourrait considérer que vous avez tacitement accepté le contrat...